



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-1652-S TAMROK PRO 2
Dossier lié: 9400279

Maisons-Alfort, le 01 octobre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation
phytopharmaceutique TAMROK PRO 2 (numéro d'intrant :2030401)**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par PHYTEUROP, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique TAMROK PRO 2.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation TAMROK PRO 2 a été retirée le 28/11/2007, la demande présentée par PHYTEUROP est considérée comme non recevable.

Pascale BRIAND